

Signature de la charte en faveur de la formation des professionnels du Bâtiment : la CAPEB salue cette coordination des acteurs locaux et nationaux en faveur de la performance énergétique, seul segment émergeant des marchés du bâtiment



Patrick Liébus, Président de la CAPEB : « Cette signature portée par tout le secteur et par les pouvoirs publics locaux et nationaux est une étape importante pour l'appropriation des connaissances les plus en pointe sur la rénovation énergétique par les entreprises. L'investissement « compétences » de nos professionnels et de tous les acteurs de la formation est une contribution essentielle aux enjeux de qualité de la construction. Nous espérons aussi que ce sera le coup d'envoi d'un vrai soutien à l'innovation dans la construction sur tout le territoire, car n'oublions pas que le bâtiment est le secteur qui offre le plus fort potentiel d'économies d'énergie. »

Paris, le 29 mai 2015 - La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB) a signé mercredi 27 mai la Charte de « mobilisation nationale et territoriale en faveur de la formation des professionnels du bâtiment pour la rénovation énergétique des bâtiments et l'appropriation de l'innovation dans la construction ». Objectifs : favoriser le développement des compétences autour des enjeux de la performance énergétique, et soutenir et valoriser l'innovation dans la construction au sein des territoires. Cette signature s'est faite en présence des Ministres Ségolène Royal, François Rebsamen et Sylvia Pinel, des trois Organisations Professionnelles du Bâtiment, du PACTE présidé par Sabine Basili vice-présidente de la CAPEB, de l'ARF (Association des Régions de France), du Plan de Transition Numérique, l'ADEME, l'AQC (Agence Qualité Construction) et du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment).

Mieux accompagner les artisans et les entreprises dans le développement de leurs compétences

Alors que les parlementaires débattent du projet de loi sur la transition énergétique, la charte s'inscrit dans cette actualité en favorisant le développement d'offres de formation sur l'ensemble du territoire, comme par exemple celles inscrites dans le cadre du dispositif FEEBat. Elle devrait aussi permettre un accès plus large des artisans aux labels de qualité munis de la mention RGE. Cette charte prévoit également de continuer d'inscrire la transition énergétique dans les formations initiales et continues afin d'adapter les compétences des professionnels aux évolutions des techniques et technologies mises en œuvre en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments. La formation professionnelle s'orientera également sur la question du développement du numérique dans le bâtiment, avec la mise en place d'une offre de formation s'appuyant, si nécessaires, sur les nouveaux outils numériques d'acquisition de compétences (réalité virtuelle, scénarisation, etc.) et de diffusion de formations (mises en situation, de vidéos démonstratives et de possibilité d'échanges avec des professionnels).

La performance énergétique et d'innovation est un enjeu clé pour la CAPEB comme en témoigne la présence à son directoire de Sabine Basili, présidente du programme PACTE.

La CAPEB mène en outre depuis cinq ans une démarche dédiée à l'accompagnement des artisans, au développement des compétences et à l'appui à la gestion des compétences au sein des entreprises artisanales. Elle a notamment mis en place le portail Pack Compétences CAPEB, outil logiciel présentant les activités et les compétences dans le secteur de l'artisanat du bâtiment et plus particulièrement permettant à un chef d'entreprise artisanale de gérer les ressources humaines de son entreprise, avec un focus particulier en matière d'efficacité énergétique.

Des enjeux territoriaux en matière de formation professionnelle

Face à la compétence accrue qu'exigent les techniques et technologies de l'efficacité énergétique dans le bâtiment, les régions ont vocation à nouer des partenariats pour favoriser la montée en compétences des enseignants et formateurs au niveau local et assurer le maintien d'une offre de formation initiale et continue de qualité. La signature de l'ARF est un gage de l'engagement pris collectivement. La CAPEB et son réseau départemental et régional s'associeront aux efforts mis en œuvre pour faciliter l'accès des entreprises aux formations dispensées sur tout le territoire et pour valoriser les métiers du Bâtiment.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB, conclut : « *La signature de cette charte est un acte collectif en faveur de la performance énergétique et de l'innovation dans le Bâtiment. Cet engagement permettra d'accompagner la formation des jeunes, des artisans mais aussi des demandeurs d'emploi dans le secteur de la rénovation énergétique et d'accélérer le déploiement des outils du développement numérique.* »

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat du Bâtiment ('appuiera) lequel dénombre :*

- 350 784 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98% des entreprises du Bâtiment***
- 685 396 salariés, soit 60% des salariés du Bâtiment
- et 63 000 apprentis, soit 79% des apprentis du Bâtiment

Qui réalisent :

- 75 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 64% du CA du Bâtiment

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** Ce chiffre (350 784) ne comprend pas les 129 899 auto-entrepreneurs inscrits au RSI, dont les 96 708 ayant déclaré un CA selon l'ACOSS

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2015 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

Baptiste Romeuf - Tél : 01 58 65 00 45 - bromeuf@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr
